

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU  
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING  
☎ 03 89 82 13 66 - Mail: [smmgb@wanadoo.fr](mailto:smmgb@wanadoo.fr)

**COMITE SYNDICAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2024**

**A LA MAISON DU MARKSTEIN**

***Présents :***

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace  
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace  
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace  
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace  
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller  
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin  
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

***Absents excusés :***

M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Francis KLEITZ  
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin - Procuration à Jean-Marie GRUNENWALD  
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Marie-France VALLAT  
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Luc MARCK  
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Annick LUTENBACHER  
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace - Procuration à Pierre VOGT  
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

***Absents non excusés :***

M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace  
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

***Assistaient également :***

Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB  
M. Thomas CRON – Chef d'exploitation

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, Mme Christelle VERGER et M. Thomas CRON personnels du SMMGB et les remercie pour leur présence.

La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, le quorum étant atteint avec les procurations, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h40.

Elle rappelle que les différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Mme Nadine SPETZ étant absente, M. Jean-Marie GRUNENWALD est nommé secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1 Approbation du PV de la séance du 06 Mars 2024
- 2 Etude et approbation des comptes de gestion suivies des comptes administratifs 2023
  - Budget Général
  - Budget Assainissement
  - Budget Eau
  - Budget Régie
- 3 Affectation des résultats 2023
- 4 Approbation du bilan 2023 des acquisitions et cessions d'immeubles
- 5 Etude et approbation des budgets primitifs 2024
  - Budget Général
  - Budget Assainissement
  - Budget Eau
  - Budget Régie
- 6 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au comité de programmation Leader 2023-2027 du Pays Thur Doller
- 7 Divers et communication
  - a. Jeu de piste au Markstein
  - b. Opération Montagne propre / Elsass Osterputz
  - c. Animation Sous les étoiles.

### 1 - PRESENTATION DU PV DE LA SEANCE DU 06 MARS 2024

- **Le comité syndical approuve le PV de la séance du 06 mars 2024 à l'unanimité.**

### 2 - ETUDE ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2023

La Présidente soumet au comité syndical les comptes administratifs 2023 des 4 budgets, présentés sous format synthétique dans l'ordre suivant :

- **Budget Général**
- **Budget Assainissement**
- **Budget Eau**
- **Budget Régie**

## COMPTES DE GESTION 2023

La Présidente présente au comité syndical les comptes de gestion 2023 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 068022

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GUEBWILLER

ETABLISSEMENT : ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42500 - ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-864 799,96		-419 424,24		-1 284 224,20
Fonctionnement	167 388,91	85 487,96	93 943,33		175 844,28
<b>TOTAL I</b>	<b>-697 411,05</b>	<b>85 487,96</b>	<b>-325 480,91</b>		<b>-1 108 379,92</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
42501-ASST SYND MARKSTEIN					
Investissement	255 466,99		20 123,06		275 590,05
Fonctionnement	46 701,08		-6 434,61		40 266,47
<b>Sous-Total</b>	<b>302 168,07</b>		<b>13 688,45</b>		<b>315 856,52</b>
42509-EAU SYND MARKSTEIN					
Investissement	73 696,82		8 749,33		82 446,15

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 068022

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GUEBWILLER

ETABLISSEMENT : ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42500 - ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	98 263,43		-7 780,44		90 482,99
<b>Sous-Total</b>	<b>171 960,25</b>		<b>968,89</b>		<b>172 929,14</b>
42558-SITE MARKSTEIN-SM MARKSTEIN					
Investissement	-20 199,67		-30 374,37		-50 574,04
Fonctionnement	698 719,78	20 199,67	196 271,59		874 791,70
<b>Sous-Total</b>	<b>678 520,11</b>	<b>20 199,67</b>	<b>165 897,22</b>		<b>824 217,66</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 152 648,43</b>	<b>20 199,67</b>	<b>180 554,56</b>		<b>1 313 003,32</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>455 237,38</b>	<b>105 687,63</b>	<b>-144 926,35</b>		<b>204 623,40</b>

➤ **Le Comité Syndical**, réuni sous la présidence d'Annick Lutenbacher,

après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2- Statuant sur l'exercice des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le comité du Syndicat Mixte délibérant sur les comptes administratifs 2023 dressés par Annick Lutembacher, Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et avoir recueilli les explications techniques nécessaires, donne acte à la Présidente de la présentation des comptes administratifs, lesquels se résument comme suit :

<b>BUDGETS ANNEXES</b>		<b>Résultat cumulé 31/12/2022</b>	<b>Résultat cumulé 31/12/2023</b>	
<b>Régie</b>	Fonctionnement	698 719.78 €	874 791.70 €	a
	Investissement	- 20 199.67 €	- 50 574.04 €	
	<b>Résultat avant RAR</b>	<b>678 520.11 €</b>	<b>824 217.66 €</b>	
	RAR investissement		75 780.00 €	b
	<b>Résultat après RAR</b>	<b>678 520.11 €</b>	<b>899 997.66 €</b>	
<b>Assainissement</b>	Fonctionnement	46 701.08 €	40 266.47 €	
	Investissement	255 466.99 €	275 590.05 €	
	<b>Résultat</b>	<b>302 168.07 €</b>	<b>315 856.52 €</b>	
<b>Eau</b>	Fonctionnement	98 263.43 €	90 482.99 €	
	Investissement	73 696.82 €	82 446.15 €	
	<b>Résultat</b>	<b>171 960.25 €</b>	<b>172 929.14 €</b>	
<b>BUDGET GENERAL</b>				
<b>BUDGET GENERAL</b>	Fonctionnement	167 388.91 €	175 844.28 €	
	Investissement	- 864 799.96 €	- 1 284 224.20 €	
	<b>Résultat avant RAR</b>	<b>- 697 411.05 €</b>	<b>- 1 108 379.92 €</b>	
	RAR investissement	779 312.00 €	1 040 383.38 €	c
	<b>Résultat après RAR</b>	<b>81 900.95 €</b>	<b>- 67 996.54 €</b>	d
<b>RESULTAT TOTAL 4 BUDGETS avant RAR</b>		<b>455 237.38 €</b>	<b>204 623.40 €</b>	
<b>RESULTAT TOTAL 4 BUDGETS après RAR</b>		<b>1 234 549.38 €</b>	<b>1 320 786.78 €</b>	

a - PM : Régularisation URSSAF 2019 + 2023 - 53 729€

b - RAR Budget Régie : Déploiement de la fibre bâtiment Fédérale – Mise en conformité des compresseurs - Tapis brosse tk Fédérale - Véhicule service

c - RAR Budget Général : Démolition friches Touristra - Centre technique - Retenue collinaire - Aire de bivouac - Point collecte de déchets - vidéoprotection - AAP Touristra - AMO poste de secours

d - PM : FCTVA 2023 - 400 152€

**Concernant le budget Régie**, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement, malgré une saison hivernale 2022/2023 courte mais bien complétée par le mois de décembre 2023, et est bénéficiaire en investissement avec les RAR. Les excellents chiffres de la luge sur rail ont permis de préserver les finances de la régie. Ces bénéfices permettront au SMMGB d'absorber de potentiels déficits suite au manque d'activité lié aux mauvaises conditions climatiques et de poursuivre ses projets d'investissements.

**Concernant le budget Assainissement** (6 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement de la Step qui reste complexe et proposer des modifications dans le traitement des eaux usées afin d'améliorer les résultats.

**Concernant le budget Eau** (8 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement afin de garantir une qualité de service aux usagers du Markstein et, si cela est décidé, d'absorber la prise en charge de la gestion du réseau Eau du Grand-Ballon.

**Concernant le budget Général**, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement mais déficitaire en investissement, ce déficit étant lié aux subventions en attente et à l'avance de TVA des chantiers de démolition des friches Touristra et de construction du centre technique.

Rappelons que d'importants investissements ont été engagés par le SMMGB, entre autres la démolition des friches Touristra, la construction du centre technique, ainsi que la réhabilitation de la retenue collinaire.

Les résultats globaux de l'exercice 2023 révèlent une situation financière stable, qui reste excédentaire en fonctionnement.

Les résultats d'investissements (budget Général) apparaissent déficitaires, ces déficits s'expliquent par le décalage entre le préfinancement des investissements et le versement des subventions et par l'avance de la TVA sur les investissements, sachant que le FCTVA est perçu avec un décalage de 2 ans. Par ailleurs, un dépassement de 275 000€ HT a été constaté sur l'ensemble du projet Touristra (budget global de 3 435 000€ HT). Ce surcoût s'explique par la nécessité de mettre en œuvre des fondations spécifiques avec micropieux (suite aux différentes analyses de sols n'ayant pas permis de trouver le schiste de manière homogène sur le terrain et à des profondeurs très différentes), plus-value micropieux 240 791€ ; par ailleurs, le chemin d'accès a également dû être revu car il ne permettait pas l'accès des camions au chantier, plus-value 33 000€.

Une demande de subvention complémentaire pour le financement de cette plus-value sera transmise aux membres.

La Présidente quitte la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

➤ **Sous la Présidence de Francis KLEITZ, le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs 2023 – budget Général et budgets annexes Assainissement, Eau et Régie.**

### **3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 DU BUDGET GENERAL**

La Présidente expose que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2023, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 175 844.28€  
Pour 2023, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 284 224.20€

La Présidente propose d'affecter les résultats 2023 du Budget Principal comme suit :

- Déficit d'investissement reporté au (001) pour un montant de	1 284 224.20€
- Report des Restes à Réaliser en recette	1 040 383.38€
- Excédent de fonctionnement affecté au 1068 pour un montant de	175 844.28€

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2024.

➤ **Le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 du Budget Général en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

La Président rappelle que, conformément aux instructions budgétaires et comptables M49, applicables aux services Eau et Assainissement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992, l'assemblée délibérante doit décider de l'affectation du résultat d'exploitation de ces deux services dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

La circulaire interministérielle du 11 avril 1995 précise que l'affectation ne concerne que les excédents d'exploitation et qu'il s'agit des excédents de l'exercice complétés des excédents reportés ou diminués des déficits antérieurs.

L'affectation vise à réaliser effectivement en premier lieu l'autofinancement prévu le cas échéant, en inscrivant en réserve au compte 1068 le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement ou à couvrir un déficit passé.

#### **Si l'excédent d'exploitation est supérieur au besoin de financement, deux solutions sont possibles :**

- Affectation du surplus à la réalisation d'investissements du budget de l'exercice suivant par inscription au compte 1068 ;
- Report du surplus en recettes de fonctionnement de l'année suivante par inscription au compte 002 afin de financer les dépenses d'exploitation.

#### **Si l'excédent d'exploitation est inférieur au besoin de financement :**

Il devra nécessairement être affecté au compte 1068. La couverture du besoin de financement devra être complétée par des recettes nouvelles d'investissement ou des économies de dépenses.

Les déficits d'exploitation sont quant à eux, soit couverts par des excédents antérieurs reportés, soit reportés au budget de l'année suivante en dépenses d'exploitation sous la mention « déficits antérieurs reportés ». Ils ne donnent pas lieu à affectation.

La Présidente propose d'affecter les résultats 2023 pour ces budgets comme suit :

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

En 2023, le résultat cumulé à la section fonctionnement est excédentaire de 40 266.47€  
En 2023, le résultat cumulé à la section investissement est excédentaire de 275 590.05€

- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de	40 266.47€
- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de	275 590.05€

#### **BUDGET EAU :**

Pour 2023, le résultat cumulé à la section fonctionnement est excédentaire de 90 482.99€  
Pour 2023, le résultat cumulé à la section investissement est excédentaire de 82 446.15€

- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de	90 482.99€
- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de	82 446.15€

La reprise de ces résultats s'effectuera au budget primitif 2024.

➤ **Le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 des Budgets Eau et Assainissement en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 DU BUDGET REGIE**

La Présidente expose que l'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2023, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 874 791.70€

Pour 2023, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 50 574.01€

La Présidente propose d'affecter les résultats 2023 du Budget Régie comme suit :

- Déficit d'investissement reporté au (001) pour un montant de	50 574.04€
- Report des Restes à Réaliser en recette	75 780.00€
- Excédent de fonctionnement au (002) pour un montant de	874 791.70€

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2024.

➤ **Le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 du Budget Régie en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

**4 – APPROBATION DU BILAN 2023 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES**

**BILAN 2023 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OPERES PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN – GRAND-BALLON**

La Présidente expose qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public, et que ce bilan doit être annexé au compte administratif de même qu'un tableau des cessions effectuées au cours de l'année.

Ce bilan annuel porte sur les acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par le Syndicat Mixte lui-même. Les transactions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé. La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement. Sont concernées toutes les acquisitions et cessions, c'est-à-

dire les ventes, cessions d'usufruit et de nue-propriété, les échanges, avec ou sans soulte, les donations, les legs et les baux qui confèrent à leurs preneurs des droits réels immobiliers.

La délibération approuvant le compte administratif serait illégale en l'absence de ce bilan et du tableau des cessions effectuées au cours de l'année ou de l'un seulement de ces deux éléments.

- 1 –Acquisitions :** Néant
- 2 – Cessions :** Néant

Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;  
Après avoir entendu qu'aucune cession ou acquisition n'était intervenue au courant de l'exercice,

➤ **Le comité syndical**

- **DONNE ACTE à sa Présidente du bilan de la politique foncière suivie par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2023**
- **DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2023 conformément à la loi.**

<b>5 - ETUDE ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024</b>
--

**EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 :**

- 1. Budget Général**
- 2. Budget Assainissement**
- 3. Budget Eau**
- 4. Budget Régie**

La Présidente rappelle que les orientations budgétaires ont été validées lors de la séance du 6 mars 2024. Elle présente au comité Syndical les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2024 sur la base des données chiffrées étudiées lors de l'adoption des comptes administratifs.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Général</b>	505 146.51 €	505 146.51 €	2 006 176.83 €	2 006 176.83 €
<b>Budget Assainissement</b>	205 323.19 €	205 323.19 €	387 196.86 €	387 196.86 €
<b>Budget Eau</b>	164 111.36 €	164 111.36 €	223 231.72 €	223 231.72 €
<b>Budget Régie</b>	1 734 261.24 €	1 734 261.24 €	763 657.89 €	763 657.89 €
<b>Total 4 budgets</b>	<b>2 608 842.30 €</b>		<b>3 380 263.30 €</b>	

➤ **Le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité, tant en fonctionnement qu'en investissement, les propositions de la Présidente et ADOPTE les budgets primitifs 2024 Général, Assainissement et Régie**
- **APPROUVE tant en fonctionnement qu'en investissement les propositions de la Présidente et ADOPTE le budget primitif 2024 Eau avec**
  - **2 Abstentions – M. Luc MARCK et Mme Maud HART**
  - **11 voix pour**
- **APPOUVE à l'unanimité pour le budget Général le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.**



## 6 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 DU PAYS THUR DOLLER

La Présidente rappelle au comité syndical que le Pays Thur Doller est à nouveau lauréat pour porter le programme LEADER, bénéficiant d'une enveloppe de fonds européens de plus d'un million d'euros pour soutenir des projets de développement en territoire rural Thur Doller.

Les fonds LEADER sont attribués localement par un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés représentatifs du territoire et de la stratégie. C'est dans ce contexte que le SMMGB pourra disposer d'un siège.

Elle rappelle que le 11 octobre 2023 le comité syndical avait nommé comme représentants du SMMGB Mme Annick LUTENBACHER (titulaire) et Mme Nadine SPETZ (suppléante).

Cependant, Mme Nadine SPETZ est déjà titulaire d'un siège par le biais de la CCVSA et ne peut donc représenter le SMMGB, il convient donc de nommer un nouveau représentant du SMMGB au poste de suppléant.

La Présidente propose de nommer :

- au poste de titulaire : Mme Annick LUTENBACHER
- au poste de suppléant : M. Jean-Marie GRUNENWALD

### ➤ **Le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité la nomination au comité de programmation du Pays Thur Doller de Mme Annick LUTENBACHER au poste de titulaire et M. Jean-Marie GRUNENWALD au poste de suppléant.**

## 7- DIVERS ET COMMUNICATION

### **Projet de Adventure game familial au Markstein**

M. Alain Speckbacher, dirigeant de l'entreprise SPECK SPORT a récemment présenté au siège du SMMGB son projet de jeu de piste intitulé « Le mystère du Grimoire » sur le site du Markstein. Le départ se ferait au restaurant du Tremplin et il utiliserait les chemins existants direction Trehkopf puis retour par le GR5, soit une boucle d'environ 4.5km avec des énigmes tout le long du parcours. Il souhaite poser des panneaux de taille A3 sur des supports existants le long de ce parcours qui serait opérationnel de mai à septembre. Il reste à finaliser les contacts avec les 2 mairies concernées pour obtenir leur accord pour l'implantation des panneaux.

### **Opération Montagne propre / Elsass Osterputz**

Le SMMGB propose d'organiser l'opération Montagne Propre le samedi 13 avril 2024 sur les sites du Markstein, en collaboration avec l'opération Elsass Osterputz de la CEA. Le rendez-vous est donné à la Maison du Markstein à 9h00.

### **Animation Sous les étoiles**

La CEA propose d'organiser une séance de cinéma en plein air au Markstein durant la saison estivale. Une réunion avec les socioprofessionnels du site sera organisée pour évoquer la possibilité d'autres animations sur le site durant cette soirée. Un emplacement doit être trouvé, le jardin des neiges est une option qui sera étudiée.

***Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 17h00.***